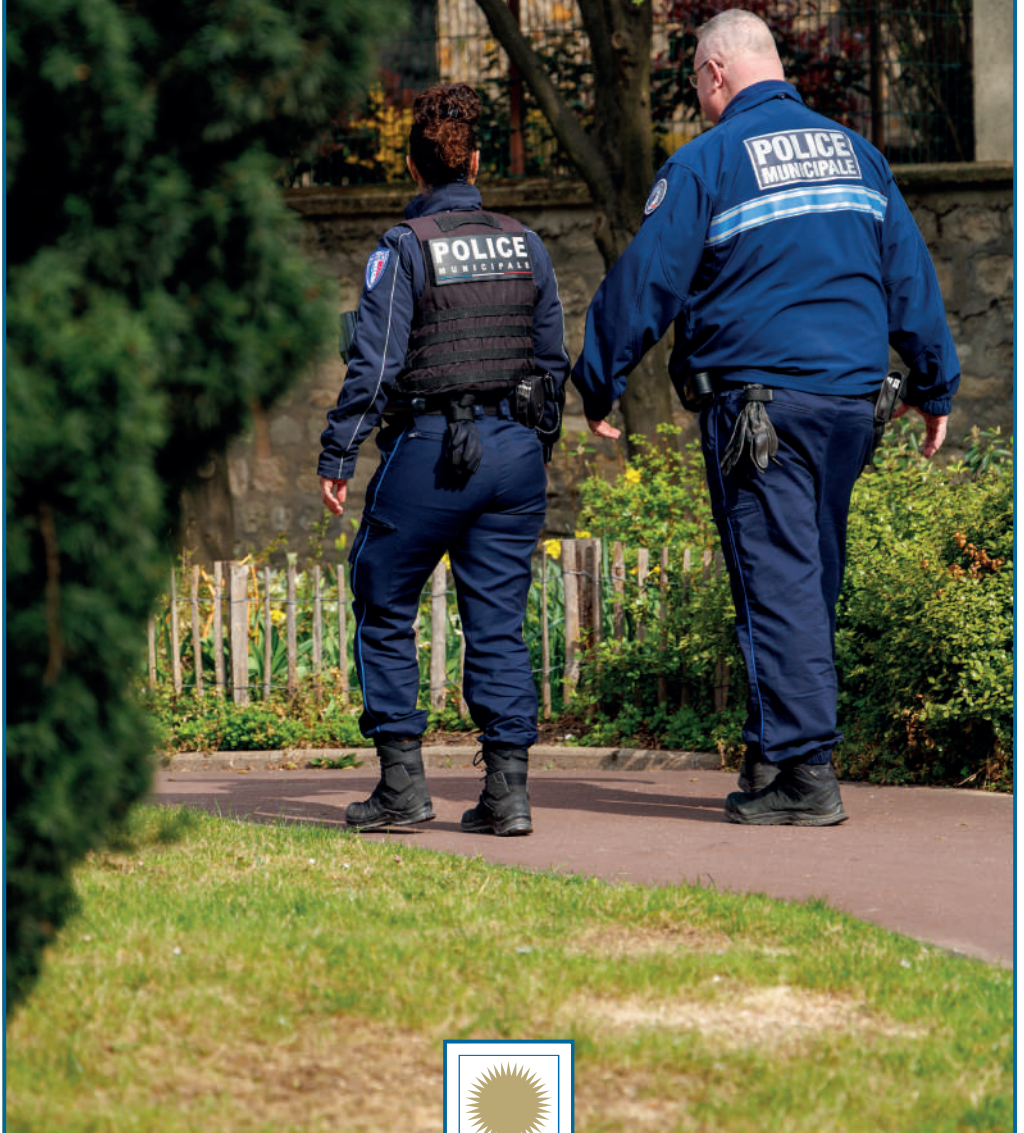


TRANQUILLES À MONTROUGE



LES CHIFFRES CLÉS DE LA TRANQUILLITÉ URBAINE À MONTROUGE

1 Hôtel de Police
municipale
Clarissa Jean-Philippe

1 équipe de
29
agents
à votre écoute

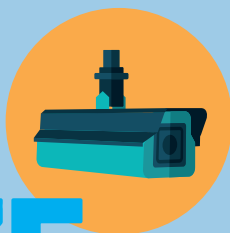


1 Centre de
Supervision
Urbain (CSU)



1 réseau d'acteurs locaux
dans le cadre du Conseil Local
de Sécurité et de Prévention de la
Délinquance et de la Radicalisation
(CLSPDR)

135
caméras de
vidéoprotection et
vidéoverbalisation
sur la voie publique et
65 dans les établissements
recevant du public



1 application
de signalement
«Montrouge
direct»





Étienne Lengereau,
Maire de Montrouge

Maxime Vétillard,
*Adjoint au Maire en charge
de la tranquillité publique,
de la police municipale,
de l'innovation
et du développement
des usages numériques*

“

**Une de nos
priorités
est de garantir
la tranquillité
publique et
d'améliorer votre
cadre de vie. ”**

Préserver la tranquillité de notre quotidien à Montrouge est l'une de nos priorités, car elle est une condition essentielle de la qualité de vie et un droit pour chacun.

Pour y parvenir, la sécurité repose sur l'action complémentaire de l'État et de la Ville. La Police nationale est chargée d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des institutions, ainsi que de lutter contre la criminalité, la grande délinquance et les trafics. De notre côté, la Police municipale veille au respect de l'ordre public, lutte contre les incivilités et mène des actions de prévention au plus près des habitants.

À Montrouge, nous avons fait le choix d'une Police municipale équipée, armée et pleinement ancrée sur le terrain. **Présente au quotidien dans tous les quartiers, elle est à votre écoute et intervient avec réactivité pour répondre à vos besoins.** Son action s'appuie sur une coopération étroite avec la Police nationale, mais aussi avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs mobilisés pour la sécurité de tous.

Parce que **la tranquillité publique se construit autant par la prévention que par l'intervention**, nous déployons un ensemble de dispositifs complémentaires : vidéoprotection, vidéoverbalisation, lutte contre les incivilités, sécurisation des espaces publics, actions de prévention et de sensibilisation... Vous découvrirez dans ce guide l'ensemble des moyens mis en œuvre pour faire de Montrouge une ville toujours plus sûre, apaisée et agréable à vivre.



1. LA VILLE DE MONTROUGE ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE p.6

2. ÊTRE ACTEUR DE SA SÉCURITÉ ET DE CELLE DE SES PROCHES p.18

3. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES p.30

4. RESPECTER L'ESPACE PUBLIC p.38

5. AU SERVICE DE VOS DROITS p.52



9 – MONTRouGE,
UNE VILLE OÙ L'ON SE SENT BIEN

13 – DES POLICIERS MUNICIIPAUX
À VOTRE SERVICE

16 – L'HÔTEL DE POLICE MUNICIPALE
CLARISSA JEAN-PHILIPPE

17 –LE COMMISSARIAT DE MONTRouGE :
LA POLICE NATIONALE



LA VILLE DE MONTROUGE ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

LES 4 MISSIONS PRINCIPALES DE LA VILLE DE MONTROUGE



ASSURER LE MAINTIEN
de l'ordre public

**ORGANISER DES ACTIONS
DE PRÉVENTION**
en matière de sécurité



**METTRE EN PLACE
LES MOYENS DE PRÉVENTION**
de la délinquance (CLSPDR)



**ASSURER LA PRÉVENTION
et LA GESTION DES RISQUES**

Montrouge, une ville où l'on se sent bien

Vivre dans une ville agréable, c'est d'abord se sentir en sécurité, chez soi comme dans l'espace public. C'est pouvoir se promener sereinement, laisser ses enfants aller à l'école en toute confiance, circuler tranquillement à vélo ou rentrer chez soi le soir sereinement. **À Montrouge, cette tranquillité n'est pas un hasard : c'est le fruit d'une volonté politique affirmée et de moyens concrets mis au service de la qualité de vie des habitants.**

Une tranquillité urbaine qui se construit chaque jour sur le terrain

Depuis plusieurs années, la Ville de Montrouge renforce sa présence sur le terrain pour garantir un cadre de vie agréable et apaisé. La Police municipale, désormais dotée de 29 agents (contre 6 en 2019), patrouille dans les rues de **6h à 2h du matin**, y compris les week-ends et jours fériés. Ce dispositif permet de répondre rapidement aux demandes des riverains, de maintenir l'ordre et la tranquillité publics, prévenir les troubles, et surtout, d'apporter **une présence rassurante et bienveillante.**

Des outils modernes pour mieux vous protéger

Avec son système de **vidéoprotection**, son **Centre de Supervision** et des agents formés aux nouvelles technologies (radars, détecteurs de stupéfiants), Montrouge se dote de moyens efficaces pour veiller sur ses habitants. Il s'agit avant tout de **prévenir, dissuader et intervenir si besoin, dans le respect des libertés de chacun.**

Par exemple, **la vidéoprotection et la vidéoverbalisation permettent de surveiller la voie publique et les lieux ouverts au public.** La Ville de Montrouge dispose actuellement de 135 caméras dans l'espace public (en entrées et sorties de ville et sur les axes principaux) et de 65 caméras en plus dans les établissements recevant du public, toutes reliées au Centre de Supervision Urbain (CSU) au sein de l'Hôtel de Police municipale Clarissa Jean-Philippe. Celui-ci est également connecté aux 110 caméras des immeubles qui dépendent de Seine Ouest Habitat et Patrimoine (anciennement Montrouge Habitat).



Il s'agit d'un dispositif dissuasif qui a pour objectifs de :

- Prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens
- Sécuriser les bâtiments communaux et les espaces publics face aux risques de délinquance et d'agression
- Lutter contre le vol et le trafic de stupéfiants
- Sécuriser les manifestations, événements et festivités
- Réguler le trafic routier
- Lutter contre les infractions aux règles de circulation et de stationnement
- Prévenir de potentiels actes terroristes

195 interventions de la Police municipale
En 2025, sur réquisition des opérateurs vidéo ont été réalisées.

Une lutte permanente contre les incivilités du quotidien

Le bien-vivre ensemble passe aussi par la lutte contre les petites incivilités du quotidien : stationnements gênants, dépôts sauvages, nuisances sonores, débordements ponctuels... Autant de sujets que les Montrougiens remontent régulièrement, et auxquels la Ville répond par des actions ciblées, renforcées par un dialogue de proximité. C'est aussi l'esprit du dispositif de Participation citoyenne, qui implique directement les riverains dans l'amélioration du cadre de vie de leur quartier.

La prévention, pilier d'une sécurité bienveillante au quotidien

La tranquillité ne se résume pas à des interventions : elle se construit aussi par la prévention. **La Ville mène de nombreuses actions de sensibilisation dans les écoles, auprès des jeunes, des seniors, des familles.** Des opérations comme le **permis piéton**, la **journée de la citoyenneté**, ou encore des **conférences sur les vols à l'arraché en direction des seniors...** en sont des exemples.

Le permis piéton

Dans la rue, l'enfant est particulièrement vulnérable en tant que piéton. Afin de le responsabiliser dès son plus jeune âge et lui permettre d'adopter les bons réflexes, la Mairie a mis en place le permis piéton. Il est délivré aux enfants de CE2 de la ville qui ont suivi une session de formation dispensée par un agent de Police municipale, en partenariat avec l'enseignant et validée par un test.



Une coopération renforcée pour prévenir la délinquance

La Ville de Montrouge s'engage pleinement dans la prévention de la délinquance en lien étroit avec l'État, notamment à travers **le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR)**, véritable instance de coordination entre les acteurs locaux.

Dans ce cadre, **des dispositifs concrets ont été mis en place, comme le rappel à l'ordre depuis 2022, fruit d'une convention signée avec le Procureur de la République**, qui permet au Maire de convoquer les auteurs de faits de petite délinquance pour leur rappeler les règles et les lois dans une logique de prévention plutôt que de sanction.

Autre mesure phare : **le travail d'intérêt général (TIG)**, une alternative à l'incarcération qui permet à des personnes ayant commis une infraction de s'investir dans des missions utiles à la collectivité. En accueillant certaines de ces personnes au sein de ses services, la Mairie favorise ainsi **leur réinsertion et agit concrètement pour une société plus responsable et solidaire**.



Des dispositifs solides pour faire face aux urgences

La Ville de Montrouge assume aussi la prévention et la gestion des risques par l'élaboration des **Plans de Prévention des Risques (PPR)** destinés à informer la population sur les risques majeurs. Elle met en place un Plan Communal de Sauvegarde et organise les secours en cas de sinistre (incendie, orage violent, effondrement d'immeuble, risque sanitaire et épidémique...). Ce dispositif assure la coordination des interventions, l'organisation des secours, l'accueil des populations et la continuité des services essentiels.

La Ville participe ainsi au financement des Services d'incendie et de secours, acteurs essentiels de la sécurité civile.

Des policiers municipaux à votre service

La Police municipale assure le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publics dans la ville.



À Montrouge, les effectifs de la Police municipale comptent 20 policiers municipaux organisés en 4 brigades : 2 brigades de jour et 2 brigades de soirée.

Leurs missions sont plus spécifiquement :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens
- Prévenir les nuisances, dégradations, vols et actes de malveillance
- Lutter contre l'occupation illicite du domaine public
- Faire respecter les règles communes et verbaliser le cas échéant
- Sensibiliser les publics les plus vulnérables et leur entourage (seniors, enfants...)
- Encadrer les manifestations et les rassemblements
- Sécuriser les abords des écoles et des bâtiments communaux
- Mener des opérations de contrôle pour réduire l'insécurité routière
- Lutter contre les dépôts sauvages, les déjections canines, les mégots de cigarettes
- Mener des actions de prévention
- Collaborer avec la Police nationale.

Une présence de proximité

Protéger, écouter, modérer, dissuader sont les maîtres mots de la Police municipale. Elle assure au quotidien de nombreuses missions de prévention sur le terrain, au plus proche des habitants et des professionnels (artisans, commerçants...) de la ville.

Rassurante et préventive, la présence des agents dans la rue constitue l'action la plus importante de la Police municipale. Pour être toujours plus réactive et opérationnelle, celle-ci a mis en place des brigades d'intervention pour couvrir des plages horaires élargies. Les équipes s'organisent ainsi en quatre brigades, composées d'un chef de brigade et de plusieurs agents :

- 2 brigades de jour en roulement de 6h à 18h
- 2 brigades de nuit en roulement de 14h à 2h.

Flexibles et mobiles, les brigades maintiennent la sécurité publique locale.

Les chefs de brigade privilégient les patrouilles non-motorisées (pédestres ou VTT) qui permettent une relation plus naturelle et conviviale avec la population.

Pour faire face à la diversité des situations, les agents de Police municipale disposent d'**un équipement adapté et fonctionnel**. Étant en première ligne sur tous types d'événement et se trouvant exposés dans leurs missions de sécurisation, ils sont armés pour apporter une riposte adaptée en cas de besoin.

Pour prévenir l'insécurité routière, la Police municipale s'est dotée d'un **radar de vitesse, d'un éthylotest électronique** ainsi que d'un **détecteur de stupéfiant** électronique.

La Police municipale dispose également de voitures, de motos électriques et de VTT d'intervention. Les agents utilisent du matériel de télécommunication performant dont **15 caméras piétons**. Ces caméras ont pour finalité : la prévention des incidents au cours des interventions des agents de la Police municipale, le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves, la formation et la pédagogie des agents de la Police municipale.

L'emploi des caméras piétons individuelles est strictement encadré par le décret n°2019-140 du 27 février 2019 : le port de la caméra doit donc être apparent, le signal d'enregistrement est caractérisé par un point lumineux rouge et le déclenchement de l'enregistrement doit être annoncé aux personnes filmées sauf si les circonstances l'interdisent.

LES INTERVENTIONS EN 2025 DE LA POLICE MUNICIPALE

Près de

2 000

**interventions concernant
la tranquillité publique**

(tapages, attroupements,
comportements suspects ou délictueux,
interventions dans
les halls d'immeuble...)

900

**interventions
concernant la sûreté
publique**

(surveillance des squares et des
bâtiments communaux, surveillance
des manifestations...)

Plus de

400

**interventions
concernant des atteintes
aux personnes**

(différends familiaux, agressions,
personnes en détresse, constatations
de décès...)

Plus de

500

**interventions concernant
l'atteinte aux biens**

(tentatives de vols, cambriolages,
squats, intrusions dans un bâtiment
public ou privé...)

Près de

150

**verbalisations
pour dépôts sauvages**

Plus de

9 500

contraventions dressées

L'Hôtel de Police municipale Clarissa Jean-Philippe

Les agents vous accueillent à l'Hôtel de Police municipale pour réaliser tous types de démarches et notamment :

- Dépôt de main courante en cas de nuisances, trafics, troubles divers...
- Demande de bon de restitution pour un véhicule mis en fourrière
- Déclaration de chien dangereux
- Déclaration d'objets ou d'animaux trouvés
- Demande d'inscription au dispositif Tranquillité vacances (lire page 24).
- Demandes d'informations diverses...



Hôtel de Police municipale Clarissa Jean-Philippe

16, rue Victor Hugo

Accueil du public du lundi au samedi de 8h30 à 19h

et le dimanche de 10h à 17h

Accueil par téléphone, tous les jours de 6h à 2h

Tél. : 01 46 12 72 59

Mail : police.municipale@ville-montrouge.fr

Le Commissariat de Montrouge : la Police nationale

Première force de sécurité intérieure en France, la Police nationale lutte chaque jour contre toutes les formes de violences.

Les principales missions de la Police nationale sont :

- Assurer la sécurité des personnes, des biens et des institutions
- Lutter contre la criminalité organisée
- Lutter contre la grande délinquance et le trafic de stupéfiants
- Maîtriser les flux migratoires
- Protéger le pays contre les menaces extérieures et le terrorisme
- Maintenir l'ordre public.

Un Commissariat de Police nationale est installé à Montrouge. Toutes sortes de démarches peuvent y être réalisées : plaintes, signalements, dépôt de main courante... La Ville est très attachée à la bonne collaboration entre Police municipale et Police nationale, relation formalisée par une convention depuis 2019 : les agents de la Police nationale peuvent appuyer la Police municipale en cas de nécessité comme lors d'un regroupement de personnes qui nuitrait à l'ordre public. L'échange d'informations est permanent entre les deux polices.

Le saviez-vous ?

Un juriste de l'ADAVIP 92 (Association D'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales des Hauts-de-Seine) tient une **permanence juridique au Commissariat** le jeudi matin de 9h30 à 12h30. Prenez rdv au 01 46 56 34 00 ou par mail : adavip92@free.fr



Commissariat de Police nationale

4, rue Guillot

Ouvert 7j/7 et 24h/24

Tél. : 01 53 73 63 61

Mail : commissariat-montrouge@interieur.gouv.fr



Bon à savoir

Le site masecurite.interieur.gouv.fr permet d'en savoir plus sur les actions en matière de sécurité et d'accéder aux démarches en ligne de la police nationale : dépôt de plainte en ligne, tchat anonyme et gratuit avec un policier...





21 – COMMENT ASSURER SA PROTECTION ?

27 – COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE
TERRORISTE ?

28 – LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS

29 – SENIORS, PROTÉGEZ-VOUS



**ÊTRE ACTEUR DE SA SÉCURITÉ
ET DE CELLE DE SES PROCHES**



Comment assurer sa protection ?

L'application de précautions simples vous permet de vous protéger et de contribuer à la diminution des risques d'atteinte aux personnes et aux biens : vols, cambriolages, agressions, escroqueries en tout genre...

Se protéger des agressions et des violences

Pour vous protéger d'un vol à l'arraché :

- Portez votre sac en bandoulière plutôt qu'à la main
- Évitez de tenir votre téléphone portable à la main quand vous ne l'utilisez pas
- Ne transportez pas de grosses sommes d'argent sur vous
- Dans la mesure du possible, retirez votre argent au guichet de la banque
- Lors d'un retrait d'argent au distributeur, ne vous laissez pas distraire par les personnes qui sont derrière vous : soyez très vigilants lorsque vous composez votre code de carte bancaire sur un distributeur ou dans n'importe quel magasin, pensez à masquer vos doigts lorsque vous saisissez votre code
- Dans la rue, marchez hors des zones d'ombre
- Si un individu vous suit, n'hésitez pas à vous rapprocher des autres passants ou à entrer dans un commerce et contactez la police le cas échéant.

En cas d'agression :

- Alertez les passants et criez aussi fort que vous pouvez pour faire fuir votre agresseur
- Appelez la Police municipale au 01 46 12 72 59 le plus rapidement possible : précisez le lieu d'agression et indiquez la direction de fuite des agresseurs
- Donnez leur signalement : âge, coupe et couleur de cheveux, tenue vestimentaire, taille et corpulence, signes particuliers (port de lunette, cicatrice...)

Se prémunir contre les vols et les cambriolages

Contre les cambriolages, adoptez les bons réflexes. L'application des préconisations à suivre vous permet de vous protéger et de contribuer à la diminution des cambriolages.

Tout au long de l'année, limitez les risques en assurant la sécurité de votre habitation :

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton) ou d'un entrebâilleur
- Installez des équipements adaptés et agréés par votre assureur : volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous
- Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Pensez aux bonnes pratiques :

- La nuit, ne dormez pas les fenêtres ouvertes surtout si votre habitation donne sur la voie publique
- Ne laissez pas entrer des personnes inconnues. Toute personne s'annonçant comme agent de l'État (policier, gendarme, agent EDF, agent du service des eaux...) doit être porteuse d'une carte professionnelle. Méfiez-vous des démarcheurs et des quémandeurs
- Pensez à prendre des photos de vos objets de valeurs et à les archiver : matériel informatique, hifi, vidéo, smartphone... Relevez et conservez leurs numéros d'identification
- Fermez toujours votre habitation, même si vous vous absentez quelques instants
- Protégez votre logement : protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux et renforcez les baies vitrées
- Ne laissez pas d'importantes sommes d'argent, d'or et de bijoux chez vous
- Pour prévenir le vol de votre véhicule devant votre domicile, évitez de laisser sacs à main et trousseaux de clés dans le couloir d'entrée
- Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur, sous un paillason, dans un pot de fleurs ou dans la boîte aux lettres
- N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.

Lorsque vous vous absentez, prenez des précautions :

- Ne laissez pas vos fenêtres ouvertes
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur, même pour les laisser à un ami
- N'annoncez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux ou vos messageries (vocale et mail)
- Demandez à une personne de votre entourage de passer chez vous pour récupérer le courrier et ouvrir/fermer vos volets
- Inscrivez-vous au dispositif Tranquillité Vacances (lire page 24).

Si vous êtes néanmoins victime d'un cambriolage, adoptez les bons réflexes :

- Gardez votre calme et appelez immédiatement la Police municipale au 01 46 12 72 59
- Ne touchez à rien afin de préserver les indices dedans comme dehors et interdisez l'accès aux lieux
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ! Privilégiez le recueil d'éléments d'identification : physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...

Une fois les faits constatés par la Police :

- Vous devez vous rendre sans délai au Commissariat de Police pour déposer plainte
- Si vous ne connaissez pas l'auteur des faits, vous pouvez renseigner une pré-plainte en ligne
- Faites immédiatement opposition sur vos cartes de crédit et chèquiers volés
- Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi déposer plainte par le biais d'un courrier papier adressé au Procureur de la République.



Nouveau dispositif : «PoliceRendezVous»

Le dispositif de prise de rendez-vous, «PoliceRendezVous», permet de prendre rendez-vous en ligne pour un dépôt de plainte ou de main courante afin de limiter le temps d'attente.

Au Commissariat de Montrouge, deux créneaux par jour sont proposés du mardi au jeudi, de 14h à 14h45 et de 15h à 15h45.

Vous pouvez prendre RDV sur prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/vos-services-en-ligne/police-rendez-vous ou flashez ce QR code.



Bénéficier du dispositif Tranquillité Vacances



Vous partez en vacances ? Au moins 48h avant votre départ, de juin à septembre, contactez la Police municipale pour qu'elle surveille votre domicile pendant votre absence (pour un maximum de 4 semaines). Complétez le formulaire d'inscription en ligne sur 92120.fr et déposez-le à l'Hôtel de Police municipale Clarissa Jean-Philippe, au 16 rue Victor Hugo.



Les agents effectueront ainsi des passages réguliers autour de votre habitation, pour vérifier que tout se passe bien pendant votre absence. Ils interviendront s'ils constatent une effraction et vous préviendront.

Prévenir les incendies et les fuites de gaz

Saviez-vous que plus d'un quart des incendies domestiques sont liés à une installation de gaz, de chauffage ou d'électricité défectueuse ?

Pour limiter les cas d'incendie, **pensez à remplacer immédiatement une prise électrique ou un interrupteur dès qu'il vous paraît vétuste ou abîmé par un choc**. Ce réflexe permet d'éviter les court-circuits à l'origine des incendies dans les habitations.

Évitez également de brancher trop d'appareils sur une même prise. En surchargeant une multiprise (qui est normalement réservée à des appareils de faible puissance), vous risquez de provoquer une surchauffe et un départ de feu. Par ailleurs, dans le cadre des mesures de prévention d'un risque d'incendie, **vérifiez que vos installations électriques sont bien aux normes**. La norme NF C 15-100 est actuellement en vigueur en France.

Les risques de fuite de gaz sont nombreux : ils peuvent être dus à une défaillance, à une mauvaise installation ou à une installation vieillissante.

Pour les éviter, quelques actions peuvent être entreprises :

- Vérifier les installations de son logement
- Entretenir régulièrement les installations de gaz
- Ventiler et entretenir les ventilations
- Suivre et appliquer l'évolution de la réglementation

En cas de fuite, il est impératif de ne toucher à aucun appareil, installation électrique ou tout objet pouvant produire une flamme tels que allumette, ascenseur, disjoncteur, ordinateur, prise électrique, interrupteur, briquet...

Prévenir les risques sur internet et les réseaux sociaux

La cybercriminalité recouvre les activités criminelles menées à l'aide d'un ordinateur, d'un réseau ou d'un autre ensemble de dispositifs numériques. Elle se compose d'un large éventail d'activités illégales commises par les cybercriminels. Il s'agit notamment du **piratage**, du **hameçonnage** (phishing), de **l'usurpation d'identité**, du **cyberharcèlement**, des **rançongiciels** (ransomwares) et des **attaques par programme malveillant** (malware), parmi bien d'autres.

La cybercriminalité constitue une menace sérieuse pour les particuliers qui peut entraîner des pertes financières considérables, une atteinte à la réputation et de la compromission. **La menace de la cybercriminalité ne cessant d'augmenter, il est donc plus important que jamais de prendre des mesures pour s'en prémunir.**

Les enfants : parents, soyez vigilants

Selon l'UNICEF, le cyberharcèlement est une forme de harcèlement qui se manifeste au moyen des technologies du numérique. On peut y être confronté sur les réseaux sociaux, dans une messagerie, lors de sessions de jeu en ligne et sur les téléphones portables. Il s'agit d'un comportement répété et dont l'objectif est de susciter de la peur ou de la honte chez les personnes ciblées. **Fortement en hausse ces dernières années, pour protéger vos enfants, limitez l'accès aux outils numériques et installez le contrôle parental.**

Appelez le 3018, le numéro national des formes de harcèlement, y compris cyberharcèlement, en cas de besoin.

Voici quelques conseils à suivre :

- Je ne fais pas une confiance spontanée dans le nom de l'expéditeur du mail
- Je me méfie des pièces jointes car elles pourraient être contaminées
- Je ne réponds jamais à une demande d'informations confidentielles (coordonnées bancaires par exemple) par messagerie
- Je fais attention aux caractères accentués dans le texte ainsi qu'à la qualité du français ou de la langue pratiquée par mon interlocuteur (exemple : orthographe)
- J'effectue des sauvegardes régulières sur des périphériques externes

Si vous êtes victime, la Police municipale ou la Police nationale pourra vous donner toutes les informations utiles. Le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de malveillance vous informe également sur les menaces numériques et les moyens de s'en protéger (cybermalveillance.gouv.fr).



Le phishing, c'est quoi ?

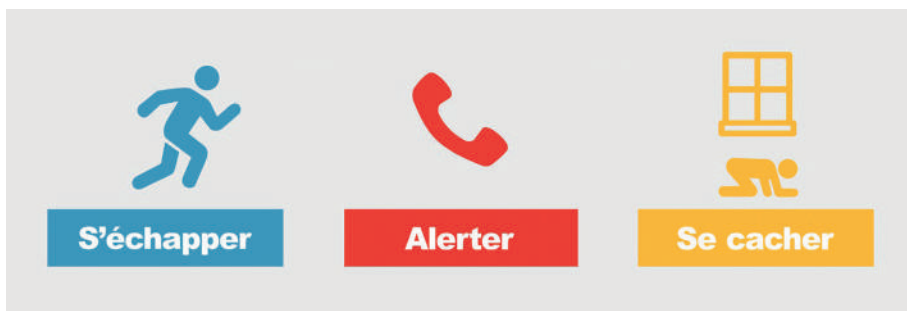
L'hameçonnage ou phishing est une forme d'escroquerie sur internet.

Le fraudeur se fait passer pour un organisme que vous connaissez (banque, service des impôts, CAF...) en utilisant le logo et le nom de cet organisme. Il vous envoie un mail vous demandant généralement de « mettre à jour » ou de « confirmer vos informations suite à un incident technique », notamment vos coordonnées bancaires (numéro de compte, codes personnels...).

Attention ! Ne répondez jamais à ces messages, ne cliquez pas sur les liens, n'ouvrez pas les pièces jointes : il s'agit d'une tentative de vol de vos informations.



Comment réagir en cas d'attaque terroriste ?



À la suite des attentats du 13 novembre 2015, une campagne de sensibilisation pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste a été lancée. Les instructions pratiques de réaction en cas d'attaque terroriste s'articulent autour de 4 notions clés : s'échapper, se cacher, alerter et résister. Pour en savoir plus, rendez-vous sur info.gouv.fr/risques/reagir-en-cas-dattaque-terroriste ou flashez ce QR code.



La radicalisation

La radicalisation est un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme voire au terrorisme. Pas toujours visible, le processus de radicalisation se traduit par une rupture rapide et des changements dans les habitudes.

En cas de suspicion de radicalisation, vous pouvez prendre contact avec le Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation (CNAPAR) au numéro vert 0 800 00 56 96 (appel gratuit depuis un poste fixe).

La sécurité est l'affaire de tous

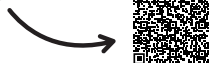
La Ville de Montrouge et les forces de l'ordre ont mis en place et encadrent un dispositif de solidarité et de prévention sous la forme d'un réseau de voisinage structuré autour de citoyens référents dans chacun des six quartiers.

Ces référents s'engagent à effectuer des **remontées d'informations** dès lors qu'ils le jugent nécessaire pour :

- Tout fait de nature à troubler la sécurité des biens et des personnes
- Des événements suspects
- L'émergence de certains phénomènes, nuisances, trafics et troubles

Le dispositif de **participation citoyenne** constitue, au sein de la ville et de ses quartiers, une véritable chaîne de solidarité bienveillante, d'éveil et d'alerte.

Portez-vous candidat sur 92120.fr ou flashez ce QR Code.



Seniors, protégez-vous !

Les seniors sont souvent victimes de vols à l'arraché ou à la fausse qualité, mais aussi de cambriolages et autres escroqueries.

Le vol à la fausse qualité est malheureusement très répandu : **les voleurs se font passer pour de faux agents de police, des eaux ou d'autres services publics** et profitent de la naïveté des personnes âgées isolées chez qui ils se rendent pour les dépouiller de leurs biens les plus précieux.

Pour se prémunir contre les escroqueries et les cambriolages, quelques bons réflexes peuvent être adoptés :

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton) ou d'un entrebâilleur
- Ne laissez pas entrer des personnes inconnues
- Méfiez-vous des démarcheurs et des quémandeurs. Toute personne s'annonçant comme agent de l'état (policier, gendarme, agent EDF, agent du service des eaux...) doit être porteuse d'une carte professionnelle
- Au téléphone, ne donnez jamais d'informations personnelles comme vos coordonnées bancaires
- Ne laissez pas d'importantes sommes d'argent, d'or et de bijoux chez vous
- Installez des équipements adaptés et agréés par votre assureur : volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme.

Pour lutter contre ces phénomènes

La Ville de Montrouge organise régulièrement des rencontres entre les forces de l'ordre et les personnes âgées afin de les sensibiliser aux dangers qu'elles peuvent rencontrer et leur apprendre les bons gestes et comportements. Ces conférences permettent d'expliquer les situations à risque, les points de vigilance ainsi que les procédés utilisés par les fraudeurs. L'objectif étant d'aider et d'accompagner les personnes âgées à identifier les pièges et les erreurs à éviter ainsi qu'à leur apprendre les bons réflexes pour se protéger.



33 – LES DISPOSITIFS AU COMMISSARIAT DE MONTROUGE

35 – LES DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE PAR LA VILLE DE MONTROUGE



LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES



Attention

En cas de danger immédiat face à une situation de violence, appelez la police, la gendarmerie ou les pompiers en composant le **01 46 12 72 59**, le **17**, le **112** ou le **18**. En cas de difficulté à parler ou à entendre, envoyer un sms au **114**.

Les violences intrafamiliales ont malheureusement fortement augmenté ces dernières années (violence physique, psychique, sexuelle, économique...). Face à ces phénomènes tragiques, la Ville de Montrouge a mis en place des mesures efficaces pour enrayer ce fléau et collabore avec les partenaires œuvrant dans ce champ.

Les dispositifs au Commissariat de Montrouge

Les femmes et les enfants victimes de violence peuvent être accueillis au sein du Commissariat de Montrouge qui dispose d'une **Brigade Locale de Protection de la Famille (BLPF)**.



Brigade Locale de Protection de la Famille

Commissariat de Montrouge

4, rue Guillot

Ouvert 7j/7 et 24h/24

Tél. : 01 53 73 63 61

Au Commissariat et à l'Hôtel de Police municipale Clarissa Jean-Philippe, un travail important de formation a été entrepris auprès des agents de police pour recevoir et recueillir les plaintes des victimes. Les agents sont aussi informés des personnes détenant un **Téléphone Grand Danger (TGD)** et des personnes détenant un **Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)**.

L'association ADAVIP 92 (Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales des Hauts-de-Seine) tient une permanence le jeudi matin au Commissariat pour le recueil de plaintes.



Permanence ADAVIP 92 au Commissariat

4, rue Guillot

2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois, de 13h30 à 16h

Tél. : 01 46 56 34 00

Si vous êtes témoin ou victime de violences conjugales, sexuelles ou sexistes, vous pouvez **signaler les faits sur la Plateforme Numérique de signalement des Atteintes aux personnes et d'accompagnement des Victimes (PNAV)** : vous pourrez échanger par messagerie instantanée 24h/24 et 7j/7 avec un policier ou un gendarme. Site internet : service-public.fr/cmi



Le centre Hubertine
Auclert a créé un
outil nommé « le
violentomètre » qui
permet de mesurer
le niveau de violence
dont vous pouvez
être victime au sein
du couple ou de la
famille. Pour en
savoir plus, scannez
ce QR code.



Où vous situez-vous ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

VERT, ORANGE ou ROUGE ?

Des repères pour identifier les situations malsaines ou dangereuses dans le couple, et trouver des personnes pour en parler.

3919

Numéro d'écoute nationale anonyme et gratuit.
24h/24 - 7j/7

EN CAS D'URGENCE
appelez le 17
ou par SMS le 114

Retrouvez les associations locales sur
www.maisonsdelitefemmeshommes.fr

 **MAISON POUR L'ÉGALITÉ**
FEMMES - HOMMES
CENTRUM - AIDE - ÉCOUTE - ÉDUCATION

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLÉ**

Dix villes des associations locales, Grenoble Alpes Métropole s'engage contre les violences faites aux femmes et propose cet outil de sensibilisation créé par le Conseil départemental de Seine Saint Denis. Et avant toutes et de la Ville de Paris.

[illegible]

Les dispositifs mis en œuvre par la Ville de Montrouge

Les victimes peuvent être accueillies au **Centre communal d'action sociale (CCAS)** et écoutées par des professionnels de la Ville de Montrouge, puis redirigées éventuellement vers le Commissariat ou être mises à l'abri en fonction de la situation.

Le CCAS et le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles Hauts-de-Seine Sud (CIDFF) sont liés par une convention pour la tenue de permanences à caractère juridique en vue d'accompagner les victimes dans leurs droits (lire page 54).



Centre communal d'action sociale

5/7, rue Amaury Duval

Tél. : 01 46 12 74 10

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15 (fermé les jeudis après-midis).

1. Le réseau VIF

En 2023, le Centre communal d'action sociale a lancé **le réseau de lutte contre les Violences Intrafamiliales (Réseau VIF)**. Les objectifs du réseau sont :

- Améliorer et faciliter le travail de coordination entre les acteurs du territoire
- Améliorer le repérage et l'accompagnement des victimes de violences
- Développer et mettre en place des actions de sensibilisation sur les violences intrafamiliales

Il permet de renforcer les liens avec les différents acteurs associatifs de la ville et de travailler en transversalité.

Constitué de **18 partenaires**, le réseau VIF regroupe des professionnels sociaux (intervenant sociaux du SST10, de la CAF, de centres d'hébergement d'urgence, d'assistantes sociales d'établissements scolaires), de professionnels médicaux (CMS, CSS et CMP de Montrouge) et d'associations d'aide aux victimes (juridiques CIDFF, Aidovie). Ils se réunissent régulièrement en groupes de travail dont l'un est destiné à la création d'un répertoire des dispositifs pour l'accompagnement des victimes de violences.

De juin à juillet 2024, **un diagnostic territorial sur les violences intrafamiliales** a été réalisé par des étudiants de l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Montrouge pour comprendre la nature et l'ampleur du phénomène des violences sur le territoire montrougien et pour évaluer l'efficacité des dispositifs mis en place pour les victimes de violences. Cette enquête de terrain auprès des différents acteurs du réseau identifie une augmentation du nombre de situations de violences sur le territoire. Toutefois, cette augmentation peut traduire une meilleure identification des violences de la part des acteurs et une libération de la parole des victimes.

Mesurer l'ampleur du phénomène des violences représente un travail délicat et complexe. D'une part, tous les partenaires n'ont pas en effet à ce jour de statistiques sur ce sujet ou les indicateurs sont imprécis et non uniformisés. D'autre part, les violences intrafamiliales peuvent être très subtiles et mêlent souvent un ensemble de facteurs culturels et psychologiques. **Multiforme, la violence intrafamiliale soulève de vraies questions relatives au repérage, à l'évaluation et à l'accompagnement.**

2. Les dispositifs d'hébergement

L'association SOS femmes Alternative du Centre Flora Tristan

La Ville de Montrouge est propriétaire de trois logements rénovés servant à l'accueil temporaire de familles en situation de danger face aux violences intrafamiliales. Mis à disposition avec un accompagnement social, ils offrent des solutions de logement de stabilisation pour une durée de quelques mois.

Jusqu'alors gérés par le Centre communal d'action sociale, ces trois logements sont désormais gérés par celui-ci qui collabore également avec le bailleur Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP). Ceci, depuis la signature d'une convention en novembre 2024 entre la Ville de Montrouge et l'association SOS femmes Alternative du Centre Flora Tristan, spécialisé dans l'accueil, l'écoute l'hébergement des femmes victimes de violences.

Cette seconde convention avec SOHP régit l'accès à une solution de logement plus pérenne via le dispositif de baux glissants.

Le partenariat avec l'association Un Abri qui sauve des vies

Créé en 2020 pendant le confinement à une période propice à l'augmentation des violences intrafamiliales, l'association **Un Abri qui sauve des vies** est une plateforme qui met en lien des hébergeants volontaires avec des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales nécessitant d'être temporairement mises à l'abri et logées.

Elle a pour vocation à :

- Trouver des hébergements mis à disposition gratuitement
- Organiser et encadrer les hébergements d'urgence des victimes
- Accompagner les victimes dans leur reconstruction en lien avec des professionnels

En fonction des situations et des capacités des hébergeants, les hébergements peuvent durer de quelques jours à trois mois. Pour assurer les meilleures conditions d'accueil aux personnes et familles hébergées, une formation est procurée par l'association à chaque nouvel hébergeant volontaire.

En 2024, la Ville de Montrouge a signé un partenariat avec Un Abri qui sauve des vies : si une personne victime de violences se présente au Centre communal d'action sociale, au Commissariat ou à l'Hôtel de Police municipale Clarissa Jean-Philippe, ces services prennent prioritairement contact avec l'association dans le but de trouver un hébergement d'urgence. **En signant une convention avec Un Abri qui sauve des vies, la Ville de Montrouge s'ancre dans un réseau national de solidarité.**



Un Abri qui sauve des vies

Les bénévoles de l'association
sont à votre écoute 24h/24 et 7j/7

Tél. : 09 77 42 59 20

Pour en savoir plus : unabriquisauvedesvies.fr





41 – LE STATIONNEMENT DANGEREUX
OU GÊNANT

43 – LES NUISANCES SONORES

45 – LES ANIMAUX EN VILLE

47 – LES TAGS

49 – LES DÉPÔTS SAUVAGES

51 – LE JET DE MÉGOTS DE CIGARETTES
SUR LA VOIE PUBLIQUE



RESPECTER L'ESPACE PUBLIC

LES CONTRAVENTIONS

Stationnement abusif
+ de 7 jours au même endroit :

35 €

Stationnement gênant :

35 €

Stationnement très gênant :

135 €

Nuisances nocturnes :

135 €



Dépôt sauvage :

135 €

Stationnement dangereux
(retrait de 3 points
ou suspension
du permis
de conduire) :

135 €

Déjections canines :

135 €

Déjections canines, cigarettes et papiers jetés... Chaque jour notre espace public est pollué par des gestes d'incivilité. Afin de lutter contre, la Police municipale, lors de ses patrouilles, peut dresser une contravention.

Le stationnement dangereux ou gênant

1. En voiture

À Montrouge, de nombreuses solutions existent pour stationner en ville que ce soit en voirie ou dans l'un des 12 parkings publics souterrains de la ville.

La Police municipale veille à verbaliser tout stationnement ou arrêt gênant. Sont considérés comme dangereux, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections, des routes et des virages car ils empêchent la bonne visibilité des automobilistes. Un arrêt ou un stationnement est considéré par ailleurs comme gênant lorsqu'il trouble la bonne circulation des autres usagers de la route ou qu'il entrave la circulation routière.

En cas d'infraction aux règles de stationnement, vous risquez une amende qui peut aller jusqu'à 135 €, voire une perte de points sur votre permis de conduire. Dans tous les cas, votre véhicule peut être immobilisé et mis à la fourrière si vous ne le déplacez pas.

Si vous constatez un stationnement dangereux ou gênant, signalez-le sur l'application mobile Montrouge direct, à télécharger gratuitement :



Vous pouvez également contacter la Police municipale au 01 46 12 72 59.

2. À 2 roues

Les deux-roues motorisés ou non, les trottinettes et les vélos, doivent être stationnés dans les équipements prévus à cet usage.

Il est interdit d'accrocher vélos, deux-roues motorisés ou non, trottinettes, cadenas et antivols sur le mobilier urbain, en dehors des équipements spécialement destinés à cet usage.

Le stationnement excédant une durée de 21 jours pour tous types de deux-roues (aux arbres et au mobilier urbain, partagés ou en libre-service) est considéré comme abusif. Les deux-roues en voie d'épavisation, à savoir privés d'éléments indispensables à leur utilisation normale, et non susceptibles de réparations immédiates à la suite de dégradations ou de vols, sont considérés comme dépôts non autorisés sur la voie publique et retirés. L'amende s'élève alors à 135 € si le conducteur est identifié.



Les arceaux vélo ou la vélobox sont des bonnes solutions de stationnement pour les deux roues non motorisés.

Les nuisances sonores

Le tapage nocturne ou diurne se définit par tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique qui par sa durée, sa répétition ou son intensité, porte atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'individu. Il est sanctionné par 135 € d'amende.

Les travaux réalisés au sein des habitations à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (perceuse, scie mécanique...) sont autorisés uniquement :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30,

le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et

le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

En cas de nuisances sonores diurnes ou nocturnes, vous pouvez les signaler à la Police municipale au 01 46 12 72 59.

LES CHIENS DANGEREUX EN VILLE

**CHIENS
DE 1^{ÈRE} CATÉGORIE**
dits "chiens d'attaque"*
interdits en ville
sous peine de
15 000 € d'amende et
de 6 mois d'emprisonnement



**CHIENS
DE 2^{ÈME} CATÉGORIE**
dits "chiens de garde et
de défense"**
interdits aux mineurs et
aux personnes ayant fait
l'objet d'une condamnation
sous peine de
7 500 € d'amende et
de 6 mois d'emprisonnement



Les chiens dangereux doivent être
TENUS EN LAISSE et
PORTER UNE MUSELIÈRE



* chiens de type American Staffordshire terrier ("pit-bulls"),
de type "Boerboel" et chiens de type Tosa.

** chiens de race American Staffordshire terrier, chiens de race Rottweiler,
chiens de type Rottweiler, chiens de race Tosa.

► Pour posséder ces chiens, il faut un permis de détention délivré par le Maire
via la Police municipale.

Les animaux en ville

Les déjections canines sont autorisées uniquement dans les caniveaux sauf ceux situés sur un passage piéton. **Elles sont strictement interdites sur la voie publique, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces de jeux publics pour enfants.** Contrevenir à cette règle peut vous coûter une amende de 35 €. La Ville de Montrouge met à disposition des propriétaires de chiens des sacs canins. N'hésitez pas à les utiliser ! Retrouvez tous les points de distribution des sacs canins en ville sur 92120.fr ou flashez ce QR code.



À noter

Deux parcs canins sont désormais ouverts pour nos amis à quatre pattes de 7h à 20h : **l'un au 142, rue Maurice Arnoux et l'autre au Parc Jean-Loup Metton.** Consultez le règlement et les conseils d'une éducatrice canine sur 92120.fr ou flashez ce QR code.





IMPASSE
PRIVÉE

POLICE
MUNICIPALE

Les tags

Les propriétaires d'habitations sont invités à traiter les murs de leur façade avec des revêtements anti-tags sur une hauteur de 2m50 au moins. Ceux-ci permettent ensuite un nettoyage plus aisé.

La Ville de Montrouge propose un service gratuit d'enlèvement des tags en limite du domaine public. Cette prestation doit obligatoirement faire l'objet d'un accord préalable du propriétaire et il est fortement recommandé de joindre à la demande, une copie du dépôt de plainte de la Police nationale, lorsque cette démarche a été réalisée. La demande d'enlèvement de tags doit être faite en ligne sur 92120.fr ou en flashant ce QR code.



Direction de l'aménagement urbain et du développement durable

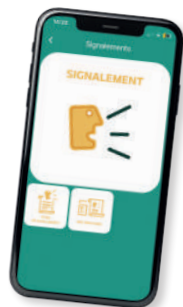
Pour signaler les tags

Tél. : 01 53 73 63 61

Police municipale :

Tél. : 01 46 12 72 59

ou application mobile « Montrouge direct »





Les dépôts sauvages

Au-delà de la pollution visuelle, **les dépôts sauvages sur la voie publique et les trottoirs sont dangereux car ils entravent la circulation**. Ils sont donc strictement interdits sous peine d'une amende de 135 € à régler sous 45 jours, avec un enlèvement des dépôts facturé 700,28 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, votre intercommunalité Vallée Sud-Grand Paris (VSGP) vous offre **un nouveau service de collecte "à la demande"** prenant en charge gratuitement les encombrants, les déchets toxiques, les déchets électriques et électroniques, les déchets de démolition et les gravats. Il vous suffit de prendre rendez-vous en vous rendant sur valleesud.fr ou en flashant ce QR code.



Le jour du rendez-vous, déposez en bas de chez vous vos encombrants avec le numéro de demande et le QR code envoyés par VSGP. Vos déchets seront retirés à l'heure que vous avez indiqué.



Vallée Sud-Grand Paris

28, rue de la Redoute
92 260 Fontenay-aux-roses
Tél. : 0 800 02 92 92
(numéro gratuit)

Le saviez-vous ?

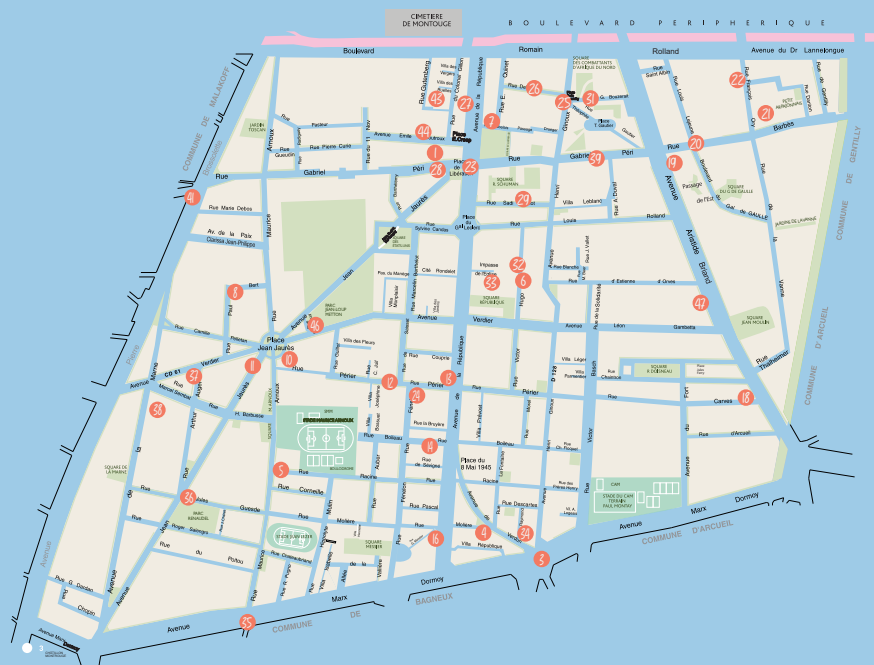
Travaillons ensemble ! Vous pouvez solliciter le service propreté de la Ville de Montrouge pour signaler un problème ou obtenir des renseignements.

Montrouge Propreté : 01 46 12 75 20

Vous pouvez également signaler toute incivilité (dépôts sauvages, poubelle renversée...) sur **l'application Montrouge Direct** à télécharger en flashant ce QR code.



L'IMPLANTATION DES CENDRIERS DE RUE À MONTROUGE



- | | | |
|---|-----------------------------------|--|
| 1 Place Émile Cresp | 15 Angle République / Boileau | 32 3 rue Théophile Gautier |
| 2 Place Émile Cresp sortie de métro | 16 Angle République / Sévigné | 33 88 avenue H. Ginoux |
| 3 Angle G. Péri / République
à la sortie du métro Mairie
de Montrouge | 17 Place Messier | 34 92 avenue H. Ginoux |
| 4 Station de métro Barbara | 18 Angle République / Marx Dormoy | 35 170 avenue H. Ginoux |
| 5 Square Verdun / Molière | 19 Angle Aristide Briand / Carvès | 36 Angle Marx Dormoy / M. Arnoux |
| 6 Espace Colucci | 20 63 avenue Aristide Briand | 37 Jardin Barbuse |
| 7 Aquapol | 21 2/4 rue Barbès | 38 107 avenue Verdier |
| 8 Centre Administratif, 4 square
Edmond Champeaud | 22 33 rue Barbès | 39 11 rue Marcel Sembat |
| 9 Garage municipal,
70 rue Maurice Arnoux | 23 8 rue François Ory | 40 5 Rue Amaury Duval |
| 10 Place Jean Jaurès | 24 Angle République / L. Rolland | 41 Angle Brossolette / Verdier |
| 11 Place Jean Jaurès | 25 37 avenue Aristide Briand | 42 Angle Brossolette / G. Péri |
| 12 75 avenue Jean Jaurès | 26 Place de Guerry | 43 16 rue Victor Hugo devant l'Hôtel
de Police municipale |
| 13 Angle Périér / Fenelon | 27 Place de Guerry | 44 15 rue du Colonel Gillon
sur le mur du Beffroi |
| 14 Angle République / Périér | 28 Angle République / Rabelais | 45 55 avenue Émile Boutroux |
| | 29 Angle République / G. Péri | 46 Place des États-Unis |
| | 30 Angle H. Ginoux / Sadi Carnot | 47 68 avenue Verdier |
| | 31 5 rue Théophile Gautier | |

Le jet de mégots de cigarettes sur la voie publique

Un mégot pollue plus que vous ne le pensez. Emporté par le vent ou la pluie, un mégot jeté par terre finit souvent dans les égouts puis dans les réseaux d'assainissement. Sa petite taille ne lui permet pas d'être filtré et nuit au fonctionnement des stations d'épuration. Un mégot risque ainsi fortement de rejoindre les fleuves et les rivières pour terminer sa course dans les mers et les océans.

Au-delà de la pollution visuelle, un mégot jeté dans la rue ou dans le caniveau a un impact sur l'environnement :

- Un mégot contient des matières plastiques qui polluent l'eau
- Un mégot peut mettre plusieurs années à se dégrader
- Un mégot mal jeté risque d'être ingéré par la faune

L'amende pour jet de mégot sur la voie publique est de **135 euros**.



Les endroits adaptés pour jeter son mégot :

- **Les corbeilles de rue équipées d'éteignoirs** : plus nombreuses qu'on ne le pense, les poubelles sont des alliées idéales pour vous débarrasser de vos mégots de manière sûre.
- **Les cendriers de rue** : fixés aux murs, placés au-dessus des poubelles ou montés sur des poteaux, les cendriers de rue permettent de jeter un mégot en toute sécurité.
- **Le cendrier de poche** : pratique et facile à utiliser, il vous assure que vos mégots ne finissent pas dans la rue. Vous pouvez vous en procurer à l'accueil de l'Hôtel de Ville au 43, avenue de la République.







4

AU SERVICE DE VOS DROITS

La tranquillité, c'est aussi avoir la possibilité d'être accompagné ou secouru dans le cadre de vos démarches juridiques. La Ville de Montrouge a donc mis en place des permanences spécialisées permettant de vous accompagner dans vos problématiques de droit ou de conciliation.

- **Permanence juridique**

Par un avocat généraliste

Jeu de 17h30 à 19h30. **Sur RDV** (sauf vacances scolaires) : **01 46 12 76 76**

- **Point Info Droits des Femmes**

Par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des familles
Hauts-de-Seine/Sud (CIDFF)

Mercredi de 14h à 17h. **Sur RDV : 01 46 12 74 10**

- **Règlement à l'amiable des conflits privés ou commerciaux**

Par un conciliateur de justice

Mardi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30. **Sur RDV : 01 46 12 74 10**

- **Notaire**

4^{èmes} mercredis du mois de 8h30 à 11h45

Sans RDV

- **Défenseur des droits**

Le vendredi

Sur RDV : 01 46 12 74 10



Au Centre communal d'action sociale

5/7, rue Amaury Duval - 92 120 Montrouge

Tél. : 01 46 12 74 10

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45
et de 13h30 à 17h15

(fermé les jeudis après-midi)

- **Aide aux Victimes d'Infractions Pénales**

Par l'association ADAVIP

2^e et 4^e jeudi du mois de 13h30 à 16h

Avec ou sans RDV : 01 46 12 74 10



Au Commissariat de Montrouge

4, rue Guillot - 92 120 Montrouge

Tél. : 01 53 73 63 61

- **Écrivain public**

Il apporte son aide pour écrire des courriers et effectuer des demandes diverses.

Il facilite la communication écrite avec l'administration : sécurité sociale, allocations familiales, dossier médical, demande de logement, service des impôts, caisse de retraite... **Sur RDV : 01 46 55 77 77**

- **Démarches en ligne**

Afin de faciliter vos démarches administratives, ces permanences vous apportent un accompagnement sur l'utilisation des services en ligne.

Sur RDV : 01 46 55 77 77

- **Permanences de l'association Salto**

Association de solidarité avec les migrants et les personnes en situation d'exil.

Actions sur la connaissance de leurs droits, l'initiation à la langue française, la recherche de formation et de travail et la participation à des activités culturelles ou sportives. **Sur RDV : 07 66 10 47 77**



À l'Espace Michel Colucci

88, rue Racine - 92 120 Montrouge

Tél. : 01 46 55 77 77

Numéros utiles

Sécurité

- Police Secours : **17**
- Pompiers : **18**
- Hôtel de Police municipale Clarissa Jean-Philippe : **01 46 12 72 59**
- Commissariat de Police nationale : **01 53 73 63 61**
- Infos escroqueries : **0 811 020 217**
- Violences conjugales : **3919 7j/7 - 24h/24**
01 47 91 48 44 du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30
- Violences ou danger pour un enfant : **119**
- Appels d'urgence européen : **112**
- Hébergement d'urgence : **115**
- Harcèlement scolaire : **3018**
- Par sms pour les personnes malentendantes : **114**

Urgences médicales

- SAMU : **15**
- SOS Médecin : **01 43 37 77 77**
- Urgences dentaires : **01 41 09 79 33**
- Centre antipoison : **01 40 05 48 48**
- Pharmacies de garde : rendez-vous sur le site
MonPharmacien-idf.fr ou flashez ce QR code
- SOS Suicide : **01 40 44 46 45**



Autres urgences

- Gaz, eau et électricité
 - Fuite de gaz dans un immeuble : **0 800 473 333**
 - Fuite de gaz sur la voie publique : **0 810 43 32 92**
 - Fuite d'eau sur la voie publique : VEOLIA Fuite au **08 11 900 918**
- Câble électrique sur la voie publique : ENEDIS au **09 72 67 50 94**
- Carte de crédit perdue ou volée : **0 892 705 705**
- Opposition chéquier : **0 892 683 208**
- Téléphone portable perdu ou volé :
 - SFR : **1023**
 - Bouygues Telecom : **0 800 29 10 00**
 - Orange : **0 800 100 740**
 - Free : **espace abonné**





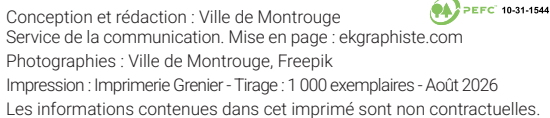
① Hôtel de Police municipale
Clarissa Jean-Philippe

16, rue Victor Hugo

② Commissariat de police

4-6, rue Guillot





“

Parce que la sécurité est l'affaire de tous,
la Ville de Montrouge vous propose ce guide
pratique sur la prévention et la sécurité en ville.
Quelles sont les missions de la Police municipale ?
Qui contacter en cas d'urgence ?
Comment se prémunir des risques ?
Quelle réaction adopter en fonction des situations ?
Ce guide vous apporte toutes les réponses que vous
vous posez en matière de tranquillité urbaine.

”

**Procurez-vous tous les guides thématiques pour en savoir plus
sur la Ville de Montrouge.**

Montrouge Mag' ● Guide Place aux tout-petits ● Guide Cap sur la rentrée ●
Guide Sport pour tous ● Guide des associations ● Guide des commerces ●
Guide santé ● Guide « à vos côtés » ● Mode d'emploi : cours d'adultes ● Mode
d'emploi : Médiathèque ● Mode d'emploi : Conservatoire ● Plan de la ville ● Plan
des espaces verts et de l'agriculture urbaine...

